



Reconnaissance du handicap

Par **berrefas**, le **23/10/2019** à **23:08**

Bonjour,
Je suis algérien non résident.
Ayant séjournée en France durant les années 1975 à 1977, je suis passé par le centre de formation de Maubeuge. A la fin de mon stage, en 1977, j'étais encore mineur, je suis tombé malade et ait été hospitalisé dans un hôpital de la Région Parisienne. J'ai subi une intervention chirurgicale à l'oreille gauche et je suis resté malentendant à 100 %.
Je rencontre des complications sur l'autre oreille. Je compte me rendre en France prochainement. Puis-je prétendre à une reconnaissance malgré que ça remonte à très longtemp ? J'ai en ma possession toutes les justifications de mon séjour à l'hôpital.
Je vous remercie.

Par **morobar**, le **24/10/2019** à **09:47**

Bonjour,
[quote]
nest ce que je peux prétendre a une reconnaissance quoi que ça remonte a très longtemp,
[/quote]
Si vous évoquez avec ces termes espérer recevoir une pension, la seule chose que vous pouvez espérer c'est d'avoir à payer les frais d'hospitalisation.

Par **amajuris**, le **24/10/2019** à **09:58**

bonjour,
sans oublier qu'il existe une convention entre la france et l'algérie pour que des algériens puissent se faire soigner en france.
il faut que les soins ne soient pas disponibles en algérie et que vous ayez l'accord de la sécurité sociale algérienne pour la prise en charge des soins.
êtes-vous certain que ce qui vous arrive aujourd'hui à l'oreille droite soit une conséquence de l'opération que vous avez subi, il y a 42 ans à l'oreille gauche.
vous

pouvez consulter ce lien: <https://alger.consulfrance.org/L-acces-aux-soins-en-France-des-patients-algeriens>rnnsalutations

Par **berrefas**, le **24/10/2019 à 14:54**

bonjour,pas du tout satisfait des réponses que vous m avez donné,je parle de faits qui se sont déroulé en France et vous me renvoyer a la convention entre l Algérie et la France,sachez mes chers amis qu en cette période là j étais résident et en fin de stage de formation,vôtre réponse s applique peut être aux citoyens éffectuant des voyages touristique,je vous informe que des démarches ont été effectuer envers la sécurité sociales algérienne,on m a toujours renvoyé vers l organisme administratif Française pour faire valoir mes droits.mes salutations

Par **morobar**, le **24/10/2019 à 15:25**

Mais on ne sait pas ce que vous entendez par "droits".rnSi c'est celui d'obtenir une pension; c'est sans espoir.

Par **amajuris**, le **24/10/2019 à 15:35**

si vous n'êtes pas satisfait des réponses apportées gratuitement par des bénévoles, vous pouvez consulter des avocats qui font des consultations en ligne et vous viendrez nous donner leurs réponses.rnvous pouvez également vous rapprocher d'un consulat de france en algérie.rnavez-vous un certificat médical qui indique que ce qui vous arrive à l'oreille droite soit une conséquence du traitement que vous avez reçu à l'oreille gauche, il y a 42 ans, ce qui m'étonnerait ?rnque la sécurité sociale algérienne vous renvoie vers la sécurité sociale française, c'est possible mais cela ne signifie pas qu'elle a raison.rnsi vous avez lu le lien du consulat, il est bien mentionné que ces dispositions s'appliquent " *aux ressortissants algériens assurés sociaux et démunis non assurés sociaux résidant en Algérie.*" et non comme vous l'indiquez aux algériens effectuant des voyages touristiques en france.

Par **Tisuisse**, le **24/10/2019 à 17:19**

Bonjour BERREFAS,rnNonobstant les réponses données précédemment, compte tenu que la prescription en matière de recours était de 30 ans à l'époque, vous auriez pu avoir des possibilités jusqu'en 2007. La prescription est donc éteinte depuis 12 ans. Il vous reste donc, si vous voulez être opéré de l'oreille droite, à financer à 100 % votre voyage, votre séjour, votre hospitalisation et l'intervention chirurgicale soit un sacré paquet de pognon. La France ne déboursa pas 1 centime d'euro dans votre cas.rnD'un autre côté, je serai fort surpris que les hôpitaux algériens ne soient pas en mesure de faire cette intervention chirurgicale puisque de nombreux médecins et chirurgiens ont été formés en France et par la France.